

COMITE CONTRE
L'ESCLAVAGE
MODERNE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Rendre visible l'invisible

SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

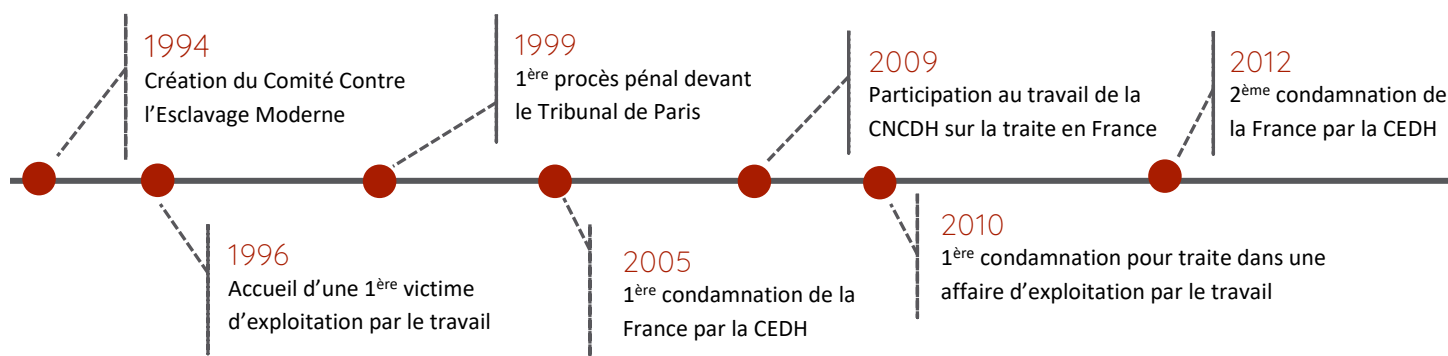
Préface.....	3
Notre engagement.....	4
Notre action en 2025.....	5

02 ACCOMPLIR NOTRE MISSION

Identifier : les nouvelles personnes accompagnées.....	8
Accompagner : le profil de la file active.....	10
Protéger : le Pôle psycho-social.....	12
Le Comité de vie associative : espace d'expression des premiers concernés.....	15
Poursuivre et lutter contre l'impunité : le Pôle juridique.....	20
Alerter et se faire force de proposition : notre plaidoyer.....	21
Sensibiliser, former et prévenir l'exploitation en France et ailleurs.....	24
Communiquer dans l'intérêt des victimes.....	28

03 VIE DE L'ASSOCIATION ET MOYENS

Nos moyens en 2024 et les perspectives pour 2025.....	30
Nos membres administrateurs et notre équipe des permanents.....	30
Nous soutenir, comme ils le font.....	32



PRÉFACE

2025 fut une année de contrastes profonds, une année de transitions majeures, mais surtout une année de combats acharnés. Alors que nous avons passé le cap symbolique de nos 30 années d'existence, l'actualité et le terrain se sont chargés de nous rappeler, s'il en était besoin, à quel point notre mission reste cruciale, urgente et indispensable. Notre devise, « *Rendre visible l'invisible* », n'a jamais résonné avec autant de force.

Avant de dresser le bilan de nos actions, je tiens à remercier chaleureusement l'équipe du CCEM, salariées, bénévoles, et toutes les personnes accompagnées qui se mobilisent autour de nos actions. Je salue leur investissement précieux et sans faille. En reprenant le flambeau de la présidence, je me dois de mesurer l'immense responsabilité qui est la mienne, aux côtés d'un Conseil d'Administration renouvelé et renforcé cette année, que je remercie également, pour sa confiance.

L'année 2025 a mis nos équipes et nos structures à rude épreuve, révélant une augmentation dramatique de la précarité et des situations d'exploitation par le travail en France. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et marquent un bien triste record : en 2025, le CCEM a reçu 519 signalements, soit le chiffre le plus élevé en 30 ans d'histoire. Face à cette déferlante, nos équipes professionnelles et bénévoles ont fait preuve d'un dévouement et d'une persévérance exemplaires. Nous avons accompagné au total 342 personnes, dont 65 nouvelles victimes prises en charge en 2025.

Le Pôle psycho-social a accompagné 208 personnes et offert 3 383 nuitées à 24 femmes et hommes hébergés, tout en proposant l'accompagnement psychologique, l'ouverture des droits, l'accompagnement à l'hébergement ou encore des ateliers pour l'insertion professionnelle ou à des sorties socioculturelles. Au niveau du Pôle juridique, l'année 2025 a été marquée par le nombre important de procédures en cours, 153 affaires uniquement devant les juridictions pénales, pour un total de 231 personnes suivies par les juristes. C'est un combat judiciaire qui reste long et source de frustrations pour les victimes, avec de nombreux obstacles administratifs et procéduraux. Mais le CCEM ne lâche rien et maintient son exigence de justice.

Les actions de sensibilisation et de formation ont continué à mobiliser notre équipe avec 36 interventions, avec des professionnels de terrain ; inspecteurs, avocats, policiers et gendarmes, travailleurs sociaux et auprès du grand public. Notre communication a permis la parution de 30 articles relatifs à notre lutte dans les médias. Par ailleurs on note une nette augmentation d'abonnés à nos réseaux sociaux. Enfin, nos outils de prévention tels que les brochures d'information au droit du travail ont été traduits en 26 langues, grâce au soutien précieux de nos bénévoles.

Enfin, notre expertise nous a permis d'interpeller élu.es et institutions, tant au niveau national qu'eupéen. Nous échangeons avec des parlementaires, la Miprof, la CNCDH, le Conseil de l'Europe et sommes également force de proposition par nos observations au GRETA, et notre participation aux réseaux associatifs nationaux et européens tel que La Strada International ou la plateforme des ONG anti-traite de la Commission européenne.

Le bilan de cette année 2025 démontre la solidité, la maturité mais aussi la nécessité de notre action. Face au nombre historique de signalements, de personnes accompagnées et aux menaces de reculs des droits des victimes, le CCEM tient bon grâce à l'énergie de son équipe salariée, de son expertise et à la synergie avec nos bénévoles, que je veux remercier chaleureusement ici.

Notre détermination reste intacte pour que l'esclavage moderne cesse, et pour accompagner chaque victime vers la reconstruction dans la dignité.

David DESGRANGES
Président

Mona CHAMASS SAUNIER
Directrice

2014

Participation au 1^{er} Plan National contre la traite

2019 - 2024

Réalisation du projet « SAVE » en partenariat avec 5 associations marocaines et développement du Pôle sensibilisation & formation

2024

Célébration de 30 ans d'action !

2019

Colloque-anniversaire des 25 ans du CCEM

2023

Seuil des 300 personnes accompagnées par an passé

2024

Ouverture d'un appartement d'urgence pour les hommes

NOTRE ENGAGEMENT



Notre vision & notre combat

Le Comité Contre l'Esclavage Moderne souhaite un monde sans esclavage contemporain, sans traite des êtres humains où la dignité et les droits de chaque personne sont respectés. Il se donne comme mission de combattre l'invisible, la traite des êtres humains, notamment à des fins d'exploitation par le travail et d'accompagner les personnes qui en sont victimes vers leur reconstruction.

Nos valeurs



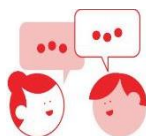
Dignité

Œuvrer pour le respect de l'humanité de chaque individu ainsi que de ses droits fondamentaux



Justice

Être attachés et guidés par des idéaux et principes de justice et d'éthique dans toutes nos actions et décisions



Dialogue

Favoriser la coopération avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs pour renforcer notre impact et promouvoir notre combat et nos valeurs

Persévérance

Portés par nos idéaux et la détermination des personnes accompagnées, nous sommes pleinement investis sur chaque dossier et globalement dans notre combat pour un monde sans esclavage moderne



Expertise

S'appuyer sur nos connaissances et pratiques développées au cours des années, pour mener notre action avec exigence et efficacité



Nos missions

Identifier et accueillir les victimes

Accompagner les victimes sur les plans psycho-social et juridique

Sensibiliser et former les professionnels et le grand public

Plaider pour l'application effective des législations et toute réforme protectrice des personnes

1. Identification &

accueil

- **519 signalements** reçus et analysés
- **84 entretiens** d'approfondissement / d'identification réalisés
- **65 personnes** nouvellement accompagnées
- **342 personnes accompagnées**, dont 57% de femmes

2. Accompagnement

psycho-social

- **208 personnes accompagnées**
- **223 remises d'aide financières**
- **3 383 nuitées d'urgence**, dont 3 342 aux appartements d'urgence (17 personnes)
- **201 consultations psychologiques** en interne
- **47 personnes** suivies par la psychologue
- **107 participants** aux activités socio-culturelles



4. Plaidoyer

- **Poursuite du plaidoyer** lié à l'immunité diplomatique
- **Participation** à la 4^{ème} évaluation de la France par le GRETA
- **Participation** au « Hub européen contre la traite » & conduite d'études européennes
- **Plaidoyer** auprès des bailleurs publics pour renforcer les moyens disponibles
- **Préparation d'amendements législatifs** pour mieux lutter contre l'esclavage moderne



NOTRE ACTION EN 2025

3. Accompagnement juridique

- **328 personnes accompagnées**
- **231 personnes suivies au pénal**
- **31 nouveaux dépôts de plainte**
- **117 personnes suivies devant le Conseil de Prud'hommes**
- **47 obtentions** d'un 1^{er} titre pour traite des êtres humains
- **4 protections** obtenues via l'asile



5. Sensibilisation & formation

- **36 interventions** de sensibilisation ou formation réalisées
- **1 337 participants** aux interventions
- **58% de professionnels** dont **485 agents des services d'enquête spécialisés**
- **14 départements** concernés par les interventions



Janvier

L'année s'est ouverte sous le signe de l'accessibilité et de l'inclusivité : grâce au travail bénévole et un partenariat avec la Croix-Rouge française, la brochure de prévention du CCEM (voir p.25 RA 2024) désormais traduite en 26 langues a été mise en accès libre sur notre site. En parallèle, le travail du CCEM a été mis à l'honneur dans la lettre trimestrielle de l'OSCE !

Février

En février, le Pôle psycho-social, a, avec l'aide de 3 bénévoles, déployé un cycle d'ateliers dédié à l'insertion professionnelle. 5 bénéficiaires ont participé à un parcours de 6 séances, de la base du droit du travail aux techniques d'entretien et à la rédaction de CV et lettres de motivation. Plus d'informations page 15 !

Mars

Bien qu'elle ait repris dès janvier, l'action de Sensibilisation & formation fut soutenue en mars, avec 3 interventions : auprès de procureurs et juges de divers pays européens à l'Institut de formation judiciaire de Bruxelles (équivalent de l'ENM), d'élèves travailleurs sociaux de Reims sur une journée entière et auprès d'étudiants en master juridique.



Juillet

Avec plusieurs de ses partenaires de La Strada International (LSI), le CCEM a rejoint le « HUB européen contre la traite », initiative de la Commission européenne pour la soutenir dans l'analyse et la priorisation des actions à mener dans le domaine (voir p.23).

Août

Le CCEM a été informé que la requête transmise avec 2 femmes accompagnées à la Cour européenne des droits de l'Homme a passé le premier filtre d'éligibilité ! Une étape cruciale, qui démontre toute l'abnégation et la persévérance nécessaire pour obtenir justice.

Septembre

Le CCEM était présent à Varsovie pour l'assemblée générale annuelle de La Strada International, lors de laquelle les 30 ans de ce réseau européen spécialisé sur la lutte contre la traite ont également été célébrés ! Une fierté d'être membre administrateur de LSI !

Avril

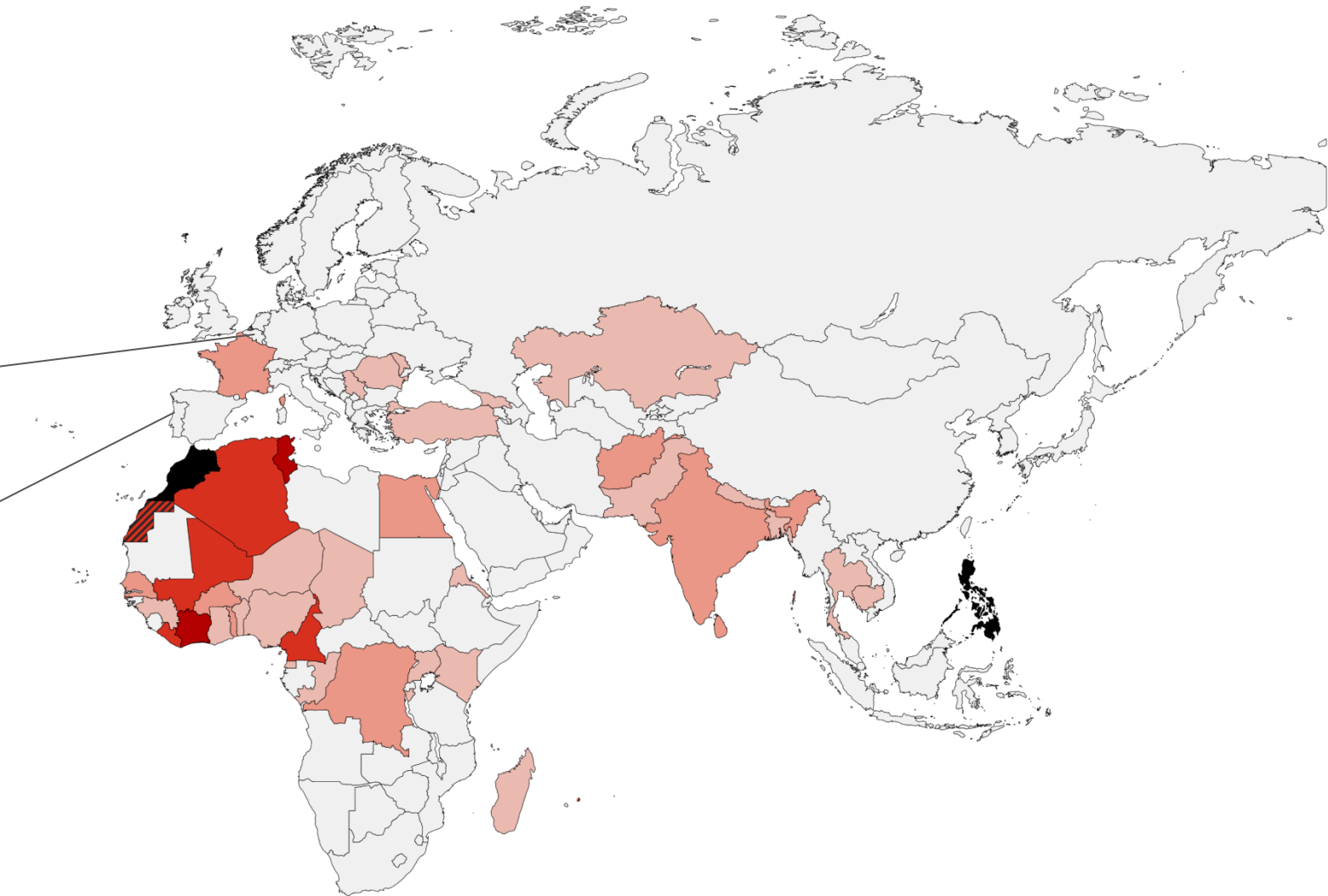
Le CCEM a rejoint et soutenu la campagne The Pickers, basée sur le film documentaire éponyme, centré sur la question de la traite dans le secteur agricole en Europe. Plusieurs projections-débats ont eu lieu dans l'année avec le CCEM (voir p.25). L'exploitation des travailleurs saisonniers et migrants dans les cultures européennes a bénéficié d'une grande visibilité cette année (voir p.20 et 23).

Mai

Dans le cadre de la 4^{ème} évaluation de la France par le GRETA (voir p.19), le CCEM a pris part à la consultation de la société civile. Il a également adressé au GRETA des observations écrites, où il relève les besoins quant à la lutte contre l'esclavage moderne en France, la valorisation du travail des associations et la protection des victimes.

Juin

Apprenant qu'une nouvelle proposition de projet de loi transpartisane avait été déposée par un groupe de députés, le CCEM a rédigé des propositions d'amendements à diffuser. Malheureusement, fin 2025, le texte n'avait pas encore été étudié. Néanmoins, fort de son plaidoyer de 2024 sur l'immunité diplomatique et des réponses obtenues du Gouvernement, le CCEM ne perd pas espoir !



Octobre

Comme chaque année, le 18 octobre célébrait la journée européenne de lutte contre la traite. À cette occasion, le CCEM était présent en nombre à la présentation par la Miprof des données fournies par les associations et l'Administration pour l'année 2024.

Novembre

Le projet RESILIA (voir p.16) a été officiellement lancé à Lisbonne, où l'Institut Piaget, coordinateur du consortium, est basé. Ce nouveau projet européen œuvrera pour la protection de la santé mentale des femmes migrantes vulnérables, jusqu'en 2028 !

Décembre

Le réseau des avocats bénévoles du CCEM s'est rassemblé à Paris pour échanger avec le Pôle juridique et entre eux sur les problématiques juridiques. Pour la première fois, l'inspection du travail d'Île-de-France a été associée à cette réunion, ce qui a été très apprécié (voir p.17) !

Identifier : les nouvelles personnes accompagnées

Le Pôle d'accueil et de vie associative, porte d'entrée de l'association

Le Pôle d'accueil et de vie associative reçoit les signalements des victimes potentielles de manière quotidienne ; il est ainsi leur premier contact avec l'association. Chaque situation est étudiée selon un processus affiné au fil des années et qui permet une analyse à la fois individualisée et méticuleuse, basée sur des « indices d'identification » et un savoir-faire interne reconnu. L'action du Pôle nécessite la rencontre des expertises juridique, sociale et psychologique.

Le processus d'analyse est conduit via 3 étapes : collecte des premières informations disponibles, approfondissement par un questionnaire écrit, et enfin interaction directe avec la victime potentielle lors d'un entretien. Le processus ne peut être poursuivi qu'avec l'accord préalable de la personne concernée et est adapté en fonction des besoins, des urgences ou des circonstances de l'exploitation.

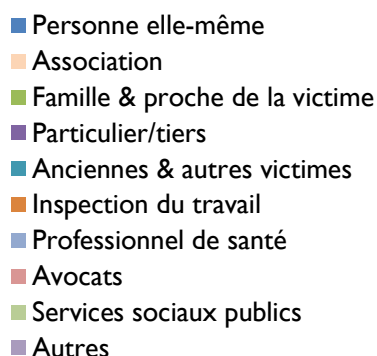
En effet, la traite à des fins d'exploitation par le travail n'est pas seulement une grave violation du droit du travail, mais une atteinte à la dignité même des individus et à leurs droits fondamentaux. De nombreux éléments entrent en jeu : l'emprise exercée sur la victime, la charge excessive de travail, les conditions de vie indignes, les discriminations subies, le manque de liberté, etc.

En 2025, **519 signalements ont été reçus et analysés**, contre 390 en 2024 et 356 en 2023. Un record absolu, qui reste difficile à interpréter, bien qu'il puisse être mis en lien avec l'attention croissante donnée au phénomène de la traite à des fins d'exploitation par le travail par les médias et les acteurs français. Malgré cette hausse exponentielle (+33%), 43% des signalements ont été approfondis par questionnaire (54% en 2024) et 16% ont été traités jusqu'à l'étape de l'interaction directe avec la victime : l'entretien d'identification (24% en 2024). Cette baisse du nombre de signalements approfondis peut être liée à la visibilité accrue du CCEM sur des sollicitations hors mandat (12%) ainsi qu'à la volonté d'être plus exigeant dans notre analyse afin de mieux maîtriser ses ressources (voir rapport d'activité 2024, p. 11).

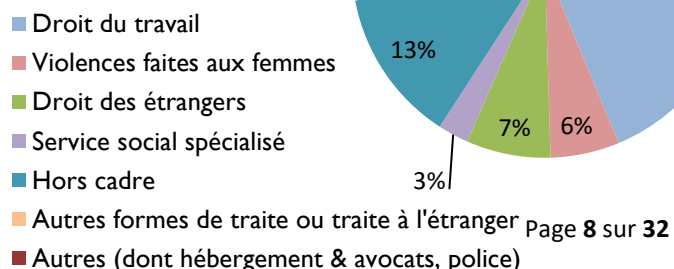
Sources des signalements et nature des réorientations en 2025 (totalité des signalements)

Les signalements parviennent de sources diverses. Dans tous les cas, le lien avec le « signalant » est essentiel pour permettre le recueil des informations, mettre en confiance et avoir un lien avec la victime potentielle. Les personnes qui ne sont finalement pas accompagnées par le CCEM sont (ré)orientées vers des structures plus adaptées, mieux à même de répondre à leurs besoins.

Sources des signalements



Nature des réorientations



Sources des signalements des nouvelles personnes accompagnées

Sur les 519 signalements analysés, **65 personnes**, soit seulement 13% (le plus bas niveau jamais enregistré !) des situations ont abouti à un accompagnement. 25% de ces 65 personnes ont été signalées par une association ou un service social et 31% par une autre victime de traite, anciennement ou encore accompagnée par le CCEM (notamment les femmes philippines via des réseaux d'entraide communautaire). 11% ont été signalées par l'Inspection du travail et 6% par des particuliers (comme des voisins). 14% se sont signalées elles-mêmes, généralement sur conseil de proches ou de professionnels, sans qu'un lien ne soit établi avec ceux-ci. Enfin, 9% ont été signalées par d'autres services (avocats, consulats, services de santé, etc.).

Profil, conditions de travail et de vie des nouvelles personnes accompagnées

Plus d'un quart des nouveaux bénéficiaires sont originaires des Philippines (26% !). Les autres sont principalement de Tunisie (20%), du Maroc (12%), de Côte d'Ivoire (9%) et d'Algérie (6%). 5% étaient mineurs au début des faits en France, 17% étaient âgés de 18 à 25 ans et la majorité (40%) avait entre 36 et 45 ans. Du fait de la durée de l'exploitation (2 ans et 5 mois en moyenne pour les nouvelles personnes), ils étaient globalement plus âgés lors de leur rencontre avec le CCEM : seulement 10% avaient moins de 26 ans et 63% étaient âgés de plus de 36 ans.

Comparé à l'année dernière, les conditions de travail semblent s'être dégradées : 35% n'ont perçu aucune rémunération (27% en 2024) et 24% ont reçu entre 1€ et 250€ par mois (16% en 2024). La journée moyenne de travail était de 14,8 h/jour et 37% de nouveaux accompagnés rapportent avoir travaillé plus de 16h par jour. 35% ont été physiquement violentés (24% en 2024) et 5% ont subi des violences sexuelles.

62% des nouveaux bénéficiaires ont été exploités dans la sphère du domicile privé, contre 46% en 2024 ! 4 d'entre eux étaient des hommes. 18% ont été exploités dans de petits commerces, contre environ 8% les années précédentes ! Enfin, une victime de « contrainte à commettre des délits » a été identifiée et accompagnée.

5 des nouvelles personnes accompagnées sont atteintes de handicaps, psychiques pour 4 d'entre elles. L'un de ces derniers est un homme français exploité par des membres de sa famille dans une ferme pendant 49 ans !

En 2025, 5% des personnes nouvellement accompagnées ont été exploitées dans le cadre d'un recrutement et d'un travail saisonnier dans l'agriculture ou l'hôtellerie-restauration. Toutes étaient marocaines. 3 autres (un homme pakistanais et 2 femmes thaïlandaises) ont été exploitées après avoir été recrutées via des visas salariés. Beaucoup d'autres (notamment les femmes philippines venues accompagner leurs exploiters) pensaient bénéficier de visas longue durée, quand il ne s'agissait en réalité que de visas touristiques. Des parcours qui rappellent que la traite à des fins d'exploitation par le travail ne doit jamais être amalgamée à l'immigration irrégulière, ses ressorts étant beaucoup plus complexes.

65

Personnes

56 affaires

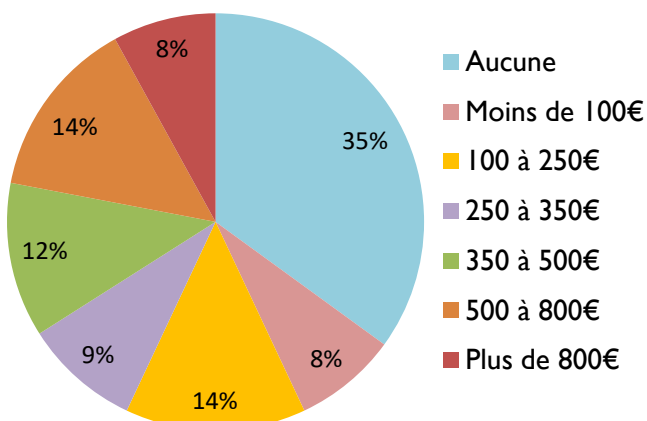


60% · 40%

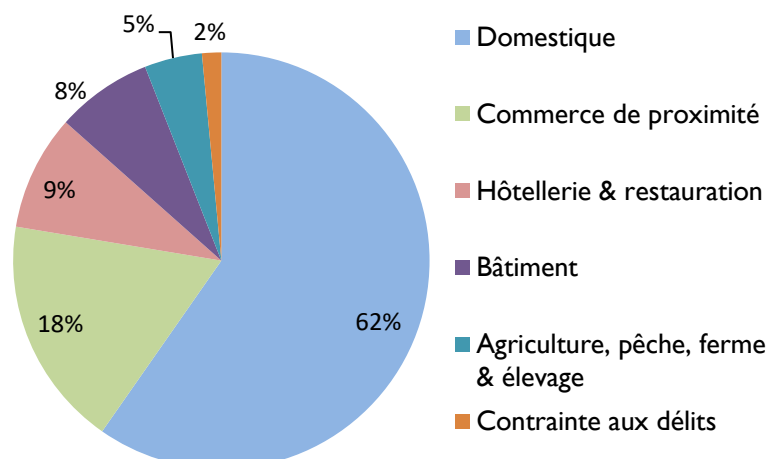


19 pays
d'origine

Rémunération mensuelle



Secteurs d'exploitation



Accompagner : les profils de la file active en 2025

342 personnes ont été accompagnées en 2025, contre 327 en 2024. Une augmentation constante, malgré le classement de près d'une quarantaine de dossiers fin 2025. Chaque année les raisons des éventuels classements sont diverses : l'autonomisation dans les démarches, la fin des procédures judiciaires (ou impossibilité de poursuite), et parfois, malheureusement, une perte de contact, favorisée par la précarité, la difficulté à faire confiance et la longueur des procédures.



342 suivis individuels

Profils des personnes accompagnées

Pour la première fois, les personnes philippines représentent le premier groupe national parmi les personnes accompagnées, avec près de 20% de la file active. Elles sont suivies par le Maroc (16%) et la Côte d'Ivoire (10%) ; soit une continuité concernant les 3 premiers pays d'origine des victimes. Les personnes philippines sont exclusivement des femmes, quasi-toutes des femmes recrutées à l'étranger via des agences, très isolées pendant leur exploitation dans des domiciles privés. Plus globalement, l'Afrique sub-saharienne représente 34% des bénéficiaires, l'Afrique du Nord 31%, l'Asie du Sud-Est 21%, l'Amérique du Sud et les Caraïbes 5%, le Sous-continent indien 5% et l'Europe 3%.



57% · 43%



49 pays d'origine

4% étaient mineurs au début des faits, une proportion en baisse compte tenu de l'arrivée toujours croissante notamment des hommes, principalement exploités majeurs dans des entreprises. 20% avaient entre 18 et 25 ans, 32% entre 26 et 35 ans et 29% étaient âgées entre 36 et 45 ans. À leur arrivée au CCEM, 15% avaient moins de 25 ans. 31% avaient entre 26 et 35 ans, 26% entre 36 et 45 ans, et 21% plus de 46. Cet écart entre l'âge à l'exploitation et à la prise en charge témoigne de la longueur de l'exploitation et de l'éventuelle errance qui la suit avant la rencontre avec le CCEM.

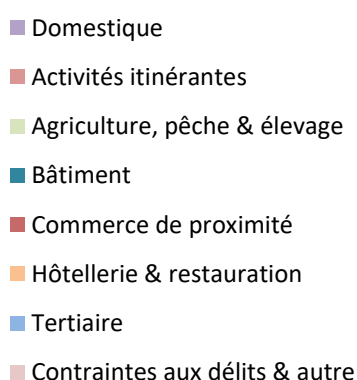
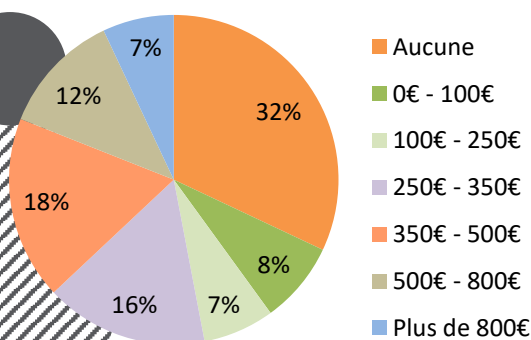
Conditions de travail et de vie des personnes accompagnées

Alors qu'une analyse par genre et secteur d'exploitation mériterait d'être réalisée (des disparités en termes de salaire et horaires étant clairement visibles entre l'exploitation en entreprise ou dans les domiciles), les données globales disponibles restent effarantes :

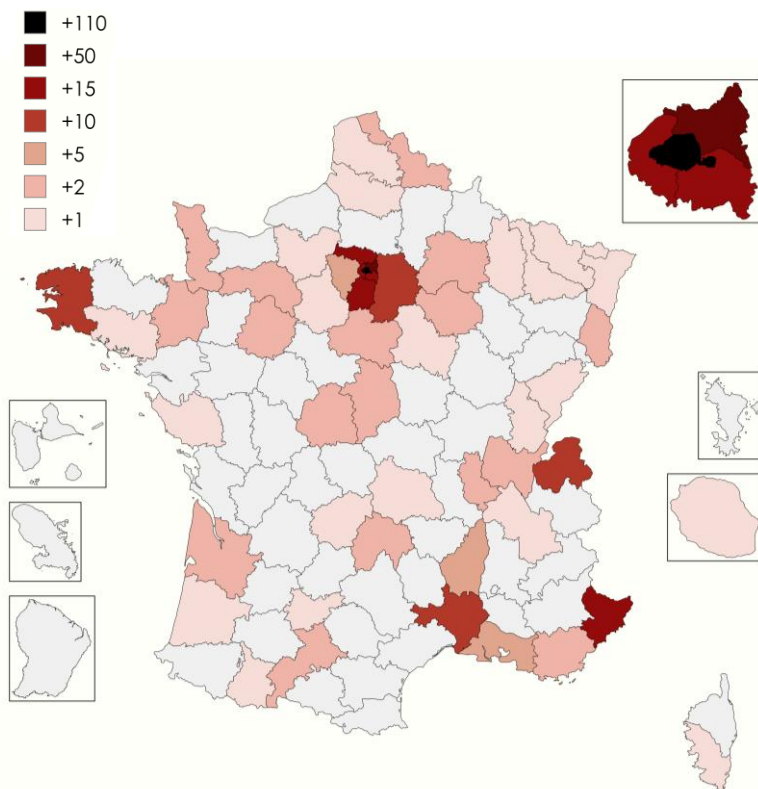
- Une journée de travail moyenne de **14,3 heures par jour, 7 jours sur 7** pour la grande majorité ;
- Une dépendance vis-à-vis de l'exploiteur pour l'hébergement **dans 93% des cas** ;
- Les **femmes représentent 90%** des victimes exploitées dans les domiciles privés ;
- Une **absence totale de rémunération pour 32% des victimes, parmi lesquelles 71% de femmes** !
- **7% des victimes déclarant des violences sexuelles, 24% des violences physiques, 64% des violences psychologiques et verbales spécifiques, 8% une privation de nourriture caractérisée** ;
- Une **durée d'exploitation moyenne de 31 mois**.

Rémunération mensuelle

Secteurs d'exploitation



La confirmation d'une implémentation nationale



Comme en 2024, soit pour la deuxième année consécutive, plus d'un quart des situations identifiées et suivies se sont déroulées en dehors de la Région Île-de-France (à nouveau 32% contre 29% en 2023). Il s'agit cette année encore du plus grand nombre de départements de lieu de faits recensés sur une année (52 contre 50 en 2023). Certaines régions continuent de se démarquer, comme La Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Auvergne-Rhône-Alpes (avec une grande diversité de situations en Haute-Savoie), le Grand Est, la Bretagne et l'Occitanie. On note que dans ces régions les sources des signalements sont variées et que le nombre plus important de victimes ne s'explique pas par la présence d'un partenaire privilégié unique. En tant que région la plus peuplée et la plus dense, l'Île-de-France reste le premier territoire d'intervention.

La carte prend en compte le fait que certaines victimes déclarent avoir été exploitées dans plusieurs départements.

Qu'il s'agisse de dossiers « collectifs » ou de victimes exploitées seules, la visibilité croissante du CCEM génère des signalements et suivis dans toute la France. Cela est renforcé par l'approfondissement du travail avec l'Inspection du travail, sur l'ensemble du territoire (voir p.27).

Les hommes sont particulièrement concernés par les départements les plus ruraux, puisque majoritaires dans des secteurs comme l'agriculture. Considérant le manque de moyens financiers pour permettre de se déplacer auprès de chacun d'eux, le CCEM est amené à réinventer ses pratiques pour maintenir le lien et l'accompagnement avec ces derniers, souvent non-francophones, particulièrement précaires et ne bénéficiant pas d'accompagnement psycho-social de proximité.



34 MILLIONS DE PROFITS POUR LES EXPLOITEURS !

C'est l'estimation vertigineuse à laquelle le CCEM parvient, pour un total de 265 victimes.

Ce calcul a été basé sur les personnes accompagnées en 2025 et dont les salaires, la durée d'exploitation et le nombre d'heures de travail réalisés par semaine durant l'exploitation sont précisément connus. Il s'appuie sur le montant moyen du SMIC brut pour la période 2020-2025 (1 671,38€). Les rémunérations des victimes, aussi faibles soient-elles, ont été déduites du calcul. Les heures supplémentaires n'ont pas été majorées.

Le **total des salaires impayés s'élève à 34 478 844€**, soit un préjudice moyen de 130 094€ par victime et par exploiteur (certains ayant exploité plusieurs personnes en même temps) !

À ce vol de salaires s'ajoute une fraude massive aux finances publiques : le non-paiement des charges patronales et salariales représenterait **un manque à gagner de 8 408 609€ pour l'État !**

Protéger : le Pôle psycho-social

L'accompagnement psycho-social au CCEM vise à la sécurisation des personnes accompagnées, leur accès aux droits socio-économiques et à l'autonomie. Il agit sur deux temporalités : l'urgence et l'insertion. Dans le premier cas, il s'agit de permettre aux bénéficiaires de subvenir à leurs besoins : nourriture, vêtements, déplacements aux rendez-vous, mise à l'abri et hébergement d'urgence, soins d'urgence, etc. Dans le deuxième cas, c'est toute la problématique de l'insertion et de l'inclusion dans la société qui est concernée : apprentissage de la langue, formation et insertion professionnelle, accès à l'hébergement durable ou au logement, etc.

208 personnes ont été accompagnées par le Pôle psycho-social, contre 176 l'année dernière. Après plusieurs restructurations et efforts de renforcement menés jusqu'en 2024, le Pôle psycho-social, a, en 2025, œuvré pour maintenir la qualité de l'accompagnement et sa bonne organisation. L'année 2025 a également été la première année complète où le Pôle a eu à gérer 2 appartements d'urgence, depuis l'ouverture de celui pour hommes en 2024. Cette année, il a également continué à recevoir des bénévoles, notamment pour l'organisation d'ateliers collectifs (voir ci-contre) et de sorties socio-culturelles (voir p.16).

Enfin, le Pôle psycho-social a continué de participer à diverses rencontres et réunions auprès d'administrations et institutions comme avec la DRIHL et la préfecture de Paris, concernant la domiciliation administrative des personnes en précarité. Nouveauté de 2025 : le CCEM a désormais officialisé un partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Paris. Ce lien privilégié devrait permettre de résoudre plus facilement les problématiques d'accès aux droits en santé que rencontrent parfois les personnes accompagnées.



3383 nuitées d'urgence pour **24 victimes** dont **3 342** aux appartements d'urgence (10 femmes & 7 hommes) et **9** à l'hôtel (2 femmes et 3 hommes) et **32** nuitées d'hébergement solidaire (1 femme et 1 homme):

28 demandes d'hébergement et/ou résidence sociale réalisées (SIAO/GAS), dont **3** ayant abouti via le GAS

2 hommes mis à l'abri via l'Ac.Sé (demandes réalisées en 2024) ; **1** demande toujours en attente

4 suivis de procédures DAHO/DALO

21 suivis de demandes de logement social

2 hommes mis à l'abri avec l'Inspection du travail



223 aides financières directes dont **207** remises au lendemain de la sortie d'exploitation (aides « primo-sortantes »)

82 aides primo-sortantes pour l'alimentation

125 aides primo-sortantes pour le transport

16 aides exceptionnelles (timbres fiscaux, passeports, santé, besoins primaires, frais de formation ou scolarisation, etc.)

2 prêts (80€ et 150€) pour soutenir dans le quotidien tout en responsabilisant



34 personnes suivies dans le cadre de l'insertion professionnelle

5 personnes ayant accédé à une formation

6 personnes orientées vers/ayant débuté les cours de français et **1** orientation vers l'apprentissage du numérique

5 participants au programme d'ateliers sur le droit du travail (**6** séances)



66 ouvertures et maintien des droits à la santé

10 nouvelles demandes d'Aide Médicale d'État (AME) et **13** renouvellements

33 nouvelles demandes de Complémentaire Sécurité Solidaire (CSS) et **10** renouvellements

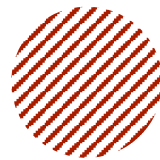


162 bénéficiaires d'une domiciliation administrative (**29** nouveaux) et :

724 visites de relèvement de courriers

1703 courriers reçus et distribués

Enfin, un véritable soutien des pouvoirs publics à notre action de mise à l'abri et d'accompagnement vers l'hébergement !



Pour la première fois de son histoire, l'entièreté des places disponibles dans les appartements d'urgence du CCEM sont désormais financées par la DRIHL d'Ile-de-France. Ces 6 places pour femmes et 4 places pour hommes, réparties dans 2 appartements distincts et dont les adresses sont strictement confidentielles sont un levier essentiel à la prise en charge des personnes victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. Elles permettent en effet une solution flexible et immédiatement mobilisable (sauf appartements pleins) pour permettre aux victimes identifiées de quitter les lieux d'exploitation, ou de mettre fin à l'errance ayant suivi leur fuite ou mise à la rue par les exploitateurs.

En 2025, le soutien de la DRIHL couvre les 10 places de mise à l'abri, ainsi que l'action d'accompagnement vers l'hébergement pérenne ou le logement, un axe de travail considérable du Pôle psycho-social. En effet, de nombreuses personnes accompagnées restent dans des situations précaires et instables, même après leur sortie d'exploitation et même lorsqu'elles disposent de ressources financières propres. En région parisienne notamment la tension locative implique d'activement soutenir les bénéficiaires dans l'accès aux résidences sociales ou à l'intermédiation locative.



De plus, fin 2025, le CCEM a fait l'objet d'un conventionnement avec le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) de Paris, le dispositif en charge de l'orientation des personnes en demande d'hébergement et de résidence sociale. Cette nouvelle convention devrait désormais renforcer la visibilité du public du CCEM et permettre de réduire le temps d'attente nécessaire pour l'accès à un hébergement d'urgence. Rendez-vous en 2026 !

Le CCEM se réjouit ainsi fortement de cette convention et du financement de la DRIHL, qui, au-delà de la stabilité financière qu'il apporte à l'association, équivaut également à une reconnaissance de la pertinence de son action de par les pouvoirs publics.

*Entrée de S., exploitée dans un domicile privé et en situation de handicap, à l'appartement d'urgence pour femmes, le 30 décembre 2025
(photo prise avec son accord)*

De nouveaux ateliers de soutien dans l'insertion professionnelle !

Pour la 3^{ème} année consécutive (voir le rapport d'activité 2023, p.14 et rapport 2024 p.15), le Pôle psycho-social a continué d'explorer les bénéfices du travail en collectif. Avec l'aide de 3 bénévoles, un cycle d'ateliers dédié à l'insertion professionnelle a été élaboré, **auquel 5 personnes accompagnées** (2 femmes et 3 hommes) ont participé. Le cycle était constitué autour de **6 séances** :

- Un atelier relatif à la base du droit du travail en France (intégrant un échange sur les expériences de travail des participants – hors exploitation) ;
- 2 ateliers dédiés à la rédaction du CV et de recherche d'emploi ;
- 3 ateliers dédiés à l'entretien d'embauche.

À l'issue des séances, les bénéficiaires pouvaient, s'ils le souhaitaient continuer à être suivis ou conseillés de manière plus individuelle par les bénévoles. Le CCEM remercie chaleureusement ses bénévoles pour le temps accordé sur cette initiative, qui a permis de créer un contenu et un cadre qui pourront être réutilisés à l'avenir !

Soutenir vers la guérison du corps et de l'esprit : l'accompagnement psychologique

L'accompagnement psychologique est indispensable pour rendre exhaustif l'accompagnement du CCEM auprès des victimes. L'action de la psychologue clinicienne (présente à mi-temps) s'inscrit dans une grande complémentarité aux actions des travailleuses sociales, notamment concernant toutes les démarches liées à la santé, mais aussi des juristes. En effet, les procédures judiciaires peuvent faire revenir les traumatismes ou en créer des nouveaux, et l'éclairage psychologique peut aider à chiffrer le préjudice subi et ainsi demander une indemnisation cohérente.

Le soutien psychologique peut consister en un suivi psychothérapeutique en interne, ou bien d'orientations vers des services de soins adaptés. Néanmoins, l'objectif final reste, pour toutes les personnes, l'orientation vers le droit commun, après une première stabilisation dans le cadre connu et rassurant du CCEM.

La psychologue, bien que les travailleuses sociales soient évidemment largement impliquées dans l'ouverture des droits et le suivi de santé des personnes, joue aujourd'hui un rôle de « référente santé » au sein de l'équipe, notamment en coordonnant les soins (physiques et mentaux) des personnes présentant les problématiques les plus complexes, comme les hommes victimes de graves accidents du travail.

201 consultations, dont 22 évaluations/entretiens exploratoires pour 22 personnes nouvellement accompagnées

47 bénéficiaires de l'action psychologique

18 bénéficiaires de réorientations en soins mentaux

12 attestations rédigées dans le cadre des suivis juridiques et social

2 accompagnements dans le cadre d'expertises médico-judiciaires

Le projet « RESILIA » : un consortium européen pour améliorer l'accès aux soins des victimes de traite des êtres humains

Face à l'enjeu que représente la santé mentale, en général et pour le public très vulnérable et fragilisé du CCEM, l'association a rejoint, en 2025, un nouveau projet européen portant spécifiquement sur cette thématique. Le projet RESILIA (pour *Resilient Mental Health and Empowerment for migrant and displaced women in Vulnerable Contexts*), co-financé par l'Union européenne et coordonné par l'institut de recherche portugais Piaget, vise à mieux comprendre et améliorer la prise en charge de la santé mentale des femmes migrantes vulnérables en Europe, parmi lesquelles les victimes de traite des êtres humains.

Suite à son lancement officiel en novembre 2025, le projet œuvrera à travers 5 axes de travail :

- L'amélioration des connaissances et la collecte de données ;
- La formation des professionnels du terrain ;
- L'encapacitement (empowering) et la création de réseaux de soutien entre pairs ;
- Le plaidoyer et l'élaboration de recommandations législatives ;
- Des campagnes de sensibilisation auprès des décideurs politiques et professionnels du secteur de la santé mentale.

Les autres partenaires du projet sont : Instituto Piaget (coordinateur, Portugal), Animus (Bulgarie), Mist (France), PAG-ASA (Belgique) et La Strada International.



Le CVA : espace d'expression des premiers concernés

Ayant pour mission la mobilisation des personnes accompagnées et le renforcement de leur rôle au sein de l'association pour construire un projet associatif qui répond à leurs besoins, le CVA, pensé depuis plusieurs années et officiellement lancé en 2023, a continué à se réunir cette année et de s'investir, selon la disponibilité de ses membres et la capacité des salariés du CCEM, dans la vie de l'association.

Participation à l'évaluation de la France par le GRETA

En 2025 le CVA a principalement été mobilisé autour de la venue du GRETA (Groupe des Experts sur la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe) en mai, dans le cadre de la 4^{ème} évaluation de la France (voir p.19). En plus des administrations concernées et des acteurs de la société civile spécialisée et pertinentes, le GRETA avait également prévu un temps d'échange spécifique avec des personnes concernées, anciennement victimes de traite des êtres humains. Seules des personnes accompagnées par le CCEM étaient finalement présentes, 1 homme et 2 femmes. Leur témoignage, leur avis sur la prise en charge de leur situation par la justice et les services d'aide français et leurs éventuelles recommandations sont particulièrement précieux et s'inscrivent dans un effort global croissant de mieux prendre en compte la parole des premiers concernés dans la conception des politiques publiques.

Témoigner auprès des français

Ensuite, dans le cadre de la campagne « The Pickers », organisée autour du documentaire éponyme dénonçant les conditions de travail des travailleurs agricoles étrangers en Europe, Monsieur M., homme marocain exploité dans une exploitation agricole du Gard et accompagné depuis 2024, a participé à 2 projections-débats (voir pages 23). Madame M., femme brésilienne exploitée comme au pair dans le sud de la France a également pris la parole lors d'une rencontre organisée par le Secours Catholique et lors de laquelle la Miprof était présente.

Créer du lien lors de temps conviviaux

Comme chaque année, le Pôle psycho-social, notamment avec les stagiaires et volontaires de service civique, a proposé des opportunités de rencontres et d'échanges aux personnes accompagnées. **107 participants ont ainsi été concernés par 14 activités**, parfois accompagnés de leurs enfants. Cette année, les participants se sont rendus au restaurant solidaire Refettorio, à des projections en plein air, à un atelier de création cyanotype, ou encore ont participé à une visite guidée de Montmartre.

En 2025, des membres du CVA se sont investis autour de ces sorties. Aussi une bénévole mobilisée spécifiquement sur l'organisation de sorties et activités socio-culturelles a rejoint l'association, promettant ainsi constance et diversité !

Ces moments sont essentiels au bien-être des personnes accompagnées, et constituent pour ces dernières des opportunités rares de se rencontrer et briser l'éventuelle solitude dans laquelle elles se trouvent.

Poursuivre & lutter contre le Pôle juridique

Représentant la spécificité et l'expertise première de l'association, fondée avec la mission de faire reconnaître et respecter les droits des victimes, le Pôle juridique du CCEM est composé de 5 juristes, dont une stagiaire. Il s'appuie sur un réseau d'environ 39 avocats et de juristes bénévoles.

En 2025, **328** personnes ont été suivies par le Pôle, dépassant ainsi le record de 2024 (306). Cela s'explique par le nombre plus important de personnes souhaitant dénoncer les faits vécus (notamment en lien avec l'inspection du travail), la systématisation des points d'information aux droits menés par le Pôle juridique et enfin la longueur des procédures. En effet, plus de 24% d'entre elles sont suivies depuis plus de 5 ans et 7% depuis plus de 10 ans. Les victimes sont souvent confrontées à des difficultés spécifiques à la traite à des fins d'exploitation par le travail : difficulté d'accès aux éléments de preuves, huis clos des domiciles, manque de connaissance de l'infraction, isolement social et culturel, difficulté de verbalisation du récit en lien avec le psycho-traumatisme, etc.

L'accompagnement juridique, comme le psycho-social, débute par l'évaluation de la situation via l'écoute de la personne victime ainsi qu'un « point d'information juridique », généralisé à toutes les personnes accompagnées, y compris celles pour lesquelles aucun accompagnement juridique ne sera, a priori, mis en place.

S'en suit alors généralement la phase « d'audition » lors de laquelle le récit de la victime est reconstitué et transcrit à l'écrit. Pour les personnes s'engageant dans des procédures judiciaires, cela permet l'identification des preuves et témoins potentiels, la mise en valeur des éléments constitutifs des infractions visées et leur évite d'avoir à se répéter.

Les juristes, avec l'accord des victimes, organisent le suivi des procédures, pénales, civiles ou administratives, devant toutes les juridictions. Un ou plusieurs avocats sont saisis pour chaque dossier et travaillent de manière étroite avec le juriste référent, toujours en lien avec la victime, pour définir la stratégie contentieuse et suivre l'affaire.



231 personnes suivies au pénal (153 affaires)

31 dépôts de plainte individuels au motif de la traite, réalisés avec le Pôle juridique

165 enquêtes préliminaires

43 instructions

4 audiences de 1^{ère} instance et d'appel

1 requête en cours devant la CEDH



117 personnes suivies au Conseil des Prud'hommes (67 affaires)

39 nouvelles saisines

108 procédures en cours en 1^{ère} instance, dont **3** dans le cadre d'un référé

5 décisions de 1^{ère} instance

2 procédures en attente d'un appel (4 personnes)



226 personnes accompagnées dans la régularisation et le suivi de leur situation administrative

47 obtentions d'un 1^{er} titre L425-I

91 bénéficiaires d'un titre L425-I (hors 1^{er} titre)

32 bénéficiaires d'une carte de résident L423-3 après condamnations des exploitants

50 bénéficiaires d'autres titres ou de récépissés

4 procédures suivies devant le tribunal administratif



9 personnes suivies dans les procédures d'indemnisation auprès de la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI) (5 affaires)



16 personnes concernées par l'asile et la protection internationale

6 demandes d'asile toujours en cours auprès de l'OFPRA

4 dossiers en attente devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)

3 protections subsidiaires accordées

1 statut de réfugié accordé

l'impunité :

Vers une 3ème condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme ?

À l'été 2024, le Pôle juridique du CCEM, en accord avec le Bureau de l'association et en lien avec l'un des avocats bénévoles de son réseau, avait aidé 2 femmes accompagnées à transmettre une requête à la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). Mesdames S. et E., ainsi que le CCEM, considéraient en effet que dans leur affaire, la France n'avait pas rempli ses obligations liées à l'article 4 de la Convention européenne de sauvegarde de droits fondamentaux, interdisant l'esclavage et la traite des personnes.

Excellente nouvelle : un an plus tard, en août 2025, le CCEM a été informé que la requête a passé le très sélectif premier filtre de la CEDH !

Retour sur les faits : Mesdames S. et E. victimes d'exploitation par le travail dans les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie au sein d'une association religieuse pendant respectivement 13 et 11 années, ont déposé plainte pour des faits d'esclavage. Une dizaine d'autres plaintes avait également été déposées, mais les faits étaient prescrits. Recrutées hors de France, alors qu'elles étaient encore mineures et issues de familles très religieuses, ces femmes ont été amenées en France afin de travailler sans rémunération, sept jours sur sept, à raison de 17 à 18 heures par jour. Leurs passeports étaient confisqués et tous leurs faits et gestes contrôlés.

Malgré la gravité des allégations, le juge d'instruction a renvoyé l'affaire devant les juridictions pénales pour les seuls faits de travail dissimulé. De plus, bien qu'une première condamnation pour travail dissimulé ait été prononcée en août 2022, cette dernière a rapidement été infirmée par la Cour d'appel de Nancy le 28 mars 2024 au motif que le statut religieux de l'association l'excluait du champ d'application du droit du travail français !

En conséquence, la Cour européenne des droits de l'Homme est saisie de la **méconnaissance de l'infraction de traite des êtres humains par les autorités judiciaires françaises**, ainsi que de **l'insuffisance de la protection accordée aux victimes**.

En cas de condamnation, il s'agira de la 3ème fois que les juges européens considèrent la législation ou les politiques publiques françaises insuffisantes. En 2005 et 2013 déjà la CEDH avait condamné la France, à chaque fois sur la base de requêtes formulées avec l'aide du CCEM. Affaire à suivre !

Faire vivre notre réseau d'avocats bénévoles

Après avoir laissé sa place à l'organisation du colloque-anniversaire de l'association en 2024, la réunion annuelle du réseau des avocats bénévoles du CCEM s'est tenue en décembre.

Cette année, le Pôle juridique a fait le choix d'inviter à intervenir et à participer le référent « traite des êtres humains » des services de l'inspection du travail d'Ile-de-France. Les juristes ont ainsi présenté des affaires menées en partenariat et tous les participants ont pu faire progresser la réflexion sur les meilleures pratiques à adopter dans les affaires de traite à des fins d'exploitation par le travail.

Par ailleurs, en 2025, 6 nouveaux avocats ont rejoint le réseau, portant le nombre de membres à presque 50 avocats, dans tous les domaines du droit et de plus en plus en dehors de Paris.

Cette année encore le CCEM remercie HMN partners, le cabinet de notre administratrice Me Vogel, pour son accueil.



Quelques affaires de 2025...

Expulser une victime de traite : la justice dit « non » !

Originaire des Balkans, Monsieur M. a été exploité dans le secteur du bâtiment, dans la localité de Marseille, pendant un peu plus d'un an, entre 2022 et 2023. Contre la promesse d'une rémunération à hauteur de 1350€, d'un hébergement et d'une régularisation, il a travaillé 6 jours par semaine, plus de 11 heures par jour, pour environ 400€ par mois, logé dans des appartements insalubres ou à même le sol sur les chantiers en cours. Profondément marqué par cette expérience, Monsieur M. a été hospitalisé en psychiatrie avant de définitivement quitter l'exploitation. Il a été signalé au CCEM par un de ses collègues, déjà accompagné par le CCEM.

En juin 2025, alors que son dépôt de plainte était en cours de préparation par le Pôle juridique, Monsieur M. a été arrêté et placé en local de rétention administrative suite à un contrôle, pour être expulsé le jour-même. Grâce à ses liens avec l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI), le CCEM est parvenu à empêcher l'expulsion *in extremis* ; sa plainte pour traite des êtres humains a été prise dans la foulée. En septembre, alors qu'il se rend au commissariat dans le cadre de son assignation à résidence (liée à l'OQTF), il est à nouveau arrêté et expulsé, malgré l'intervention de son avocate, du CCEM et de plusieurs partenaires.

En octobre, le tribunal administratif de Marseille est formel : le fait que Monsieur M. était éligible au titre de séjour 425-I (pour les victimes de traite déposant plainte) aurait dû faire obstacle à l'exécution d'une obligation de quitter le territoire français confirmée antérieurement à son dépôt de plainte ! Une décision déterminante !

Une condamnation exemplaire pour la gérante d'un salon de massage parisien

En juin 2025, suite à un contrôle de l'inspection du travail, 5 travailleuses thaïlandaises ont été découvertes dans un salon de massage du 11^{ème} arrondissement de Paris. Sollicité par l'inspection en amont du contrôle, le CCEM accompagne depuis 2 des victimes, qui ont déposé plainte et se sont constituées parties civiles. L'employeuse et sa fille ont été poursuivies, entre autres, pour des faits de traite des êtres humains, soumission de personnes vulnérables à des conditions de travail et d'hébergement indignes, et proxénétisme. Les travailleuses, souvent recrutées depuis la Thaïlande, étaient logées dans le salon, payées à peine 5€ de l'heure pour des semaines de plus de 60h et contraintes à des prestations sexuelles. L'audience s'est tenue fin octobre et le délibéré a été rendu un mois plus tard. Fille et mère ont été condamnées pour tous les chefs d'accusation. La première a écopé de 12 mois de prison avec sursis, et la seconde d'une peine de 4 ans de prison, 10 000€ d'amende, d'une interdiction de présence sur le territoire de 10 ans et d'une interdiction à vie de gérer une entreprise. Incarcérée dans les jours suivants, elle a fait appel de la décision et sera rejugée en mai 2026.

Ce dossier est le premier mêlant exploitation par le travail et exploitation sexuelle était parvenu jusqu'à une audience pénale et une condamnation. Une victoire pour le CCEM (également constitué partie civile) et le symbole d'une collaboration réussie avec les services d'enquête de l'inspection du travail !

8 ans après les faits, 7 ans après la plainte, et Madame M. attend toujours une audience !

Recrutée depuis le Maroc pour s'occuper d'une personne âgée en France, Madame M. arrive en banlieue parisienne en 2016. Contrairement aux promesses, elle ne sera ni déclarée (sauf les 2 derniers mois), ni régularisée. Payée à peine 500€ par mois, elle a travaillé quotidiennement 18h par jour, pendant plus de 2 ans, avant d'être chassée du domicile suite à une dispute. Accompagnée par le CCEM depuis novembre 2018, elle avait préalablement informé l'inspection du travail de sa situation. Cette dernière avait transmis un signalement au parquet, au motif de la traite et mené une enquête approfondie, malgré l'impossibilité d'entrer dans le domicile, que Madame avait déjà quitté.

Alors qu'une audience pénale devait enfin se tenir en janvier 2026, celle-ci a finalement été renvoyée à novembre de la même année ! Un délai insupportable qui rappelle les difficultés spécifiques des victimes d'exploitation domestique, entre huis clos et manque de priorisation par les juridictions...

Alerter et se faire force de proposition : notre plaidoyer

Le combat du CCEM ne se limite pas à l'accompagnement des victimes, mais vise également à améliorer le cadre législatif lié à la traite des êtres humains (notamment à des fins d'exploitation par le travail) et renforcer les dispositifs de protection des victimes. Pour cela, il se base sur son expertise de terrain pour alerter les pouvoirs publics, visibiliser des tendances, transmettre des données, rédiger des recommandations, etc. Bien qu'essentiel, ce travail de plaidoyer ne dispose pas, actuellement, d'un financement particulier et il n'est pas toujours aisé à mener de front avec le travail de terrain auprès des personnes victimes. Retour sur les temps forts de 2025 !

4^{ème} cycle d'évaluation de la France par le GRETA :

le point sur l'action publique en matière de lutte contre la traite des êtres humains

Comme tous les États membres du Conseil de l'Europe et signataires de sa Convention relative à la lutte contre la traite des êtres humains, la France est soumise à des évaluations périodiques par le GRETA, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe. Pour ce 4^{ème} cycle d'évaluation, le GRETA avait choisi de mettre en avant le thème des « vulnérabilités » et, comme les années, précédentes, repose principalement sur un questionnaire détaillé auquel les États répondent (de manière publique), ainsi que des visites de terrain des membres du GRETA, qui rencontrent tant des représentants de l'Administration que de la société civile.

Le 19 mai, sous la forme d'un document de 89 pages (à retrouver sur notre site internet), le CCEM a adressé au GRETA des observations écrites relatives à la réponse de l'Etat français au questionnaire d'évaluation. L'occasion de pointer les évolutions et les difficultés dans l'identification, la prise en charge et l'accompagnement des victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail, ainsi que d'émettre des propositions et recommandations. De manière succincte, nos réponses visaient les besoins suivants :

- Donner plus de place à la lutte contre l'exploitation par le travail ;
- Mieux valoriser le travail des associations de terrain ;
- Clarifier comment la victime et ses droits seront protégés et placés au centre des mécanismes et procédures annoncés dans la réponse.

Lors de la visite du GRETA à Paris, le 16 juin, notre participation aux différentes réunions s'est révélée déterminante. Le CCEM était le seul expert présent à la réunion « exploitation par le travail », et notre CVA le seul à participer à la réunion dédiée aux personnes concernées (voir page 15).

Réponse à la question adressée au Gouvernement sur le personnel privé des diplomates

Comme évoqué dans notre rapport d'activité 2024, le 11 mars 2025 le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), via son ministre, a apporté une réponse aux deux députés s'étant saisis de la question au Gouvernement adressée par le CCEM concernant la protection des victimes exploitées au personnel privé des diplomates. Cette réponse rappelait l'existence d'un protocole encadrant l'emploi et la déclaration de ce type de personnel, dont le CCEM avait déjà connaissance, puisqu'il a collaboré avec le MEAE au moment de son élaboration en 2015. Pourtant, aucune des femmes exploitées dans ces conditions n'a bénéficié des dispositions prévues, y compris celles disposant de titres de séjours spéciaux. Le CCEM a soulevé ces manquements au service des immunités du MEAE qui n'a jamais répondu à ses demandes de rencontres... Or, en 2025, ce même service a commencé à nous signaler des situations, et surtout à diffuser notre brochure de prévention (disponible en 26 langues). Une avancée timide qui permettra d'informer les personnes sur leurs droits !

Une nouvelle loi relative à la lutte contre la traite des êtres humains ?

Préparation d'amendements législatifs

Ayant pris connaissance de la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la traite des êtres humains (PPL N° 1387, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 mai 2025), le CCEM a salué cette initiative portée par 52 députés et députées, et rédigée en collaboration avec la Miprof. Néanmoins, le CCEM s'est inspiré des recommandations du Conseil de l'Europe et de la CNCDH, mais aussi de sa longue expertise de plus de 30 ans dans l'accompagnement des victimes, pour rédiger des propositions d'amendements visant à rehausser l'ambition du texte. Adressées à quelques premiers députés en 2025, ces propositions visaient 12 modifications législatives supplémentaires susceptibles de mieux outiller les acteurs de la lutte contre la traite des êtres humains français et les victimes dans leur combat contre l'impunité des auteurs des faits et leur quête de justice. La PPL n'a pas été encore incluse à l'ordre du jour de l'Assemblée. Affaire à suivre en 2026 ?

Coup de projecteur sur l'exploitation des travailleurs agricoles

L'agriculture est un secteur particulièrement à risque pour l'exploitation par le travail du fait d'une sous-traitance structurelle, d'une dépendance fréquente à l'employeur pour le logement et de règles spécifiques dérogatoires au droit de travail. Ces dernières années, le travail précaire et irrégulier de nombreux travailleurs migrants (dont saisonniers) n'a fait que gagner en visibilité. Un phénomène encouragé entre autres par la pauvreté ou des conditions économiques défavorables dans les pays d'origine, mais aussi et surtout par une dépendance accrue de l'agriculture européenne à l'égard d'une main-d'œuvre étrangère vulnérable.

En 2025, 10% des personnes accompagnées par le CCEM y ont été exploitées et depuis l'année dernière, plusieurs actions ciblées sur ce secteur ont été menées. Par exemple : un partenariat avec la Miprof et l'OFII de Tunisie pour diffuser la brochure de prévention du CCEM aux travailleurs saisonniers, la collaboration avec des médias spécifiquement sur cette thématique (Complément d'enquête, L'Humanité), la participation à la campagne « The Pickers », ou encore des échanges avec des députés de régions particulièrement touchées par le phénomène, dans le but d'émettre des propositions de réformes législatives spécifiques. Le CCEM plaide notamment pour :

- Multiplier l'information sur les droits en France (notamment au travail) dès le pays d'origine et la demande de visa, via les consulats, puis dans les préfectures, à l'OFPRA, à la CNDA, etc. ;
- Étendre l'accès au parcours d'intégration avec l'OFII aux travailleurs saisonniers, actuellement exclus.

En effet, le CCEM considère que ces travailleurs, placés en grande vulnérabilité face à l'exploitation et à la traite de par leur dépendance administrative et matérielle vis-à-vis de l'employeur, ainsi que leur isolement culturel et souvent géographique, devraient bénéficier d'une information au droit du travail, ainsi que du parcours d'intégration, à minima dans un format spécifiquement adapté à leurs modalités de séjour et travail en France. Parfois, c'est à l'occasion de ces cours que ces étrangers les plus vulnérables découvrent qu'ils et elles vivent dans des conditions anormales au regard des standards français (conditions de travail et d'hébergement, violences conjugales et intrafamiliales, etc.). Ce parcours est aussi l'opportunité de maîtriser la langue française et d'obtenir des informations par soi-même, par le contact avec d'autres participants ou encore avec les professeurs de français.

Maintien de notre engagement dans les travaux de la Miprof

Le 27 juin, en tant que membre du Comité d'orientation de la Miprof, le CCEM est intervenu au Comité de suivi de la mise en œuvre du plan national de lutte contre l'exploitation et la TEH/T. Ce comité a été mené en présence de la Ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. Le CCEM y a entre autres souligné le besoin de formation sur les différentes formes de traite, les problématiques liées aux immunités diplomatiques ou encore le besoin de mieux reconnaître le rôle des inspecteurs du travail dans la protection administrative des victimes. Plus globalement, le CCEM a continué, tout au long de l'année, de s'investir auprès de la Miprof pour partager son expertise de terrain et orienter les politiques publiques.

Faire vivre nos réseaux pour des actions collectives en France et en Europe !

Depuis sa création le CCEM a fait le choix stratégique de cultiver un plaidoyer individuel, mais aussi collectif au travers de différents réseaux. Cela permet de garantir la visibilité de la traite à des fins d'exploitation par le travail, tout en investissant son énergie et temps d'une façon efficace. C'est dans ce cadre que le CCEM a continué, en tant que l'un des trois administrateurs de La Strada International (LSI), dont il est membre depuis 2016, à s'impliquer auprès de cette plateforme composée de 33 ONG spécialisées sur la traite, présentes dans 24 pays européens. En 2025, en plus de la participation au projet RESILIA (voir page 14), le CCEM a participé par le biais de LSI au Hub de la Commission Européenne (voir ci-dessous), ainsi qu'à des échanges autour du mariage forcé lors d'une conférence en Macédoine organisée par des membres de LSI. Fin septembre, le CCEM a modéré une partie de l'évènement public organisé en partenariat avec le ministère de l'Intérieur Polonais pendant l'AG de LSI et la célébration de ses 30 ans !

En France, une rencontre entre la PDH (Plateforme Droits Humains, dont le CCEM est membre depuis 2019) et le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, a été organisée à mi-chemin du prochain examen périodique universel de la France (EPU), un cycle d'évaluation par l'ONU de la politique des Etats en matière de droits humains. 15 des recommandations adressées à la France lors du précédent EPU (mai 2023) concernaient la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage et la traite des êtres humains, certaines, en lien direct avec des actions gouvernementales auxquelles le CCEM a pu contribuer (3^{ème} plan national de lutte contre la traite, élaboration d'un mécanisme d'identification et orientation des victimes, etc.). Le CCEM a ainsi rédigé une note, transmise au ministère dans le cadre du plaidoyer global de la PDH, pour apporter son expertise et émettre ses avis (positifs ou plus nuancés), sur les points soulevés par les recommandations.

Si LSI nous permet de produire et contribuer à diffuser un plaidoyer très pointu sur la traite, un réseau tel que la PDH est également nécessaire pour replacer notre plaidoyer dans le cadre de la défense des droits humains en général, faisant le lien entre différents facteurs de vulnérabilité ou atteintes aux droits fondamentaux.

Le CCEM rejoint le « HUB européen contre la traite »

En tant que membre de la Plateforme des ONG contre la traite de la Commission Européenne, le CCEM participe aux réunions annuelles, pour échanger avec les rapporteurs nationaux et autres ONG européennes, et suivre les évolutions au niveau européen : directives, études, rapports, etc. En 2025, la Commission Européenne a publié un cinquième rapport sur les progrès réalisés en son sein et concernant la lutte contre la traite des êtres humains. Elle fait ainsi état d'une augmentation de 20,5% des victimes à travers l'Europe, portant leur nombre à 17 248 en 2021-2022. **Le nombre de victimes d'exploitation par le travail a augmenté de 51% en Europe.** Un chiffre important pour notre plaidoyer auprès des décideurs politiques.

Cette année, le « Hub européen contre la traite » a été lancé le 5 juin par le Bureau de la coordinatrice anti-traite de la Commission Européenne. Il poursuivra 3 objectifs phares : contribuer à l'élaboration des politiques de l'UE, soutenir la mise en œuvre de la nouvelle Directive européenne relative à la lutte contre la traite, échanger les meilleures pratiques et renforcer la coopération entre les experts et les acteurs de terrain. Il travaillera en collaboration renforcée avec les acteurs concernés par la mise en œuvre des politiques de lutte contre la traite de chacun des 27 États Membres. Le CCEM a rejoint le Hub en tant qu'expert national membre de LSI et a contribué à 2 études en 2025. La première sur la traite à des fins d'exploitation par le travail et la deuxième sur les statistiques et la collecte de données. Rendez-vous en 2026 pour les publications de ces premières productions du Hub !

Sensibiliser & former les publics

Cette année encore, le CCEM a continué à répondre aux demandes d'intervention. Ces dernières lui parviennent de services enquêteurs ou de l'Inspection du travail, d'établissements scolaires, d'associations culturelles ou de structures professionnelles intervenant dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situations précaires ou de violences. Bien que moins chargée que l'année record de 2024 (2 874 participants directs), qui avait été dynamisée par la célébration des 30 ans et l'organisation des Jeux de Paris, le rythme a été soutenu sur 2025, avec un total de **36 interventions ayant rassemblé 1 337 participants directs** !

Pour la première fois, **seulement un tiers des interventions s'est tenu à Paris (34%)**, illustrant là encore la croissance du CCEM et son assise au niveau national. En dehors de Paris, les principales régions concernées sont le Grand Est (la Marne, le Bas et le Haut Rhin), l'Occitanie (en visio auprès d'équipes à Nîmes et à Toulouse), et enfin à Lyon, où se situe le principal centre de formation des agents de l'inspection du travail. Ces derniers qui, à terme, seront déployés sur l'ensemble du territoire. **14 départements** ont ainsi été concernés, et **2 formations** ont eu lieu à l'étranger.

Former les professionnels...

58% des participants (765 personnes) étaient des professionnels, notamment **474 agents de l'Inspection du travail** (formés dans le cadre de la formation initiale ou de la formation continue), et **64 travailleurs sociaux**. En 2025, le CCEM est également intervenu auprès de professionnels du droit, via une formation organisée avec le Barreau de Paris (30 avocats), et une autre organisée par l'institut de la formation judiciaire (Belgique) et l'ONG Réseau européen pour la formation judiciaire, à laquelle 37 magistrats d'une dizaine de pays européens ont participé.

Cette année, la psychologue du CCEM a animé une formation auprès de 14 professionnels de santé du Centre de santé IPC à Paris, avec qui un partenariat a par la suite été mis en place. Il a également reçu une visite (suivie d'une présentation de nos actions) de 11 responsables des services de police, via l'Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur (IHEMI).



...Et sensibiliser le grand public

Cette année, le CCEM est sensiblement moins intervenu auprès des scolaires, ciblant ses efforts vers les professionnels. Néanmoins, **36 élèves** de 2 classes du lycée hôtelier François Rabelais à Dugny (93) ont bénéficié d'une action de sensibilisation à la demande de leur professeur. Il s'agit en effet d'élèves majoritairement allophones et issus de familles précaires, en formation dans le secteur à risque de l'hôtellerie-restauration. Ainsi, l'intervention avait ainsi également vocation à les informer de leurs droits en tant que salariés et aux réflexes à mobiliser pour se protéger.

Parmi le grand public se trouvaient également **278 étudiants**, principalement de filières juridiques et, pour, **142 d'entre eux, de formations de travailleurs sociaux**. Ces futurs professionnels en particulier sont généralement déjà intégrés au réseau associatif de par leurs stages et auront vocation à travailler auprès des publics vulnérables. Un public stratégique donc, auprès duquel le CCEM est fier d'intervenir d'année en année.

La campagne européenne « The Pickers »

Confronté depuis l'année dernière à une augmentation des victimes exploitées dans le monde agricole, notamment via des contrats de travailleurs saisonniers, le CCEM a rejoint, en avril 2024, la campagne « The Pickers » (« les cueilleurs »). Basée sur le documentaire éponyme réalisé par Elke Sasse, cette campagne portée par Film & Campaign, avait pour objectif de sensibiliser les sociétés européennes aux conditions de travail des travailleurs agricoles étrangers et de mobiliser les citoyens autour d'une pétition. À travers cette dernière, 10 revendications pour une récolte juste !

- Respecter et protéger les droits humains des travailleurs.es !
- Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire !
- Fournir un contrat de travail dans une langue comprise par les travailleurs.es et conforme au droit !
- Garantir la santé et la sécurité au travail ainsi que l'accès aux soins, à l'eau et aux installations sanitaires !
- Offrir un logement adéquat, abordable et sans obligations imposées !
- Informer et sensibiliser les travailleurs.es sur leurs droits, leur permettre d'adhérer à un syndicat !
- Mettre en place des procédures efficaces de traitement des plaintes, garantir l'absence de représailles !
- Exclure les exploiters du secteur et protéger les travailleurs.es face à l'endettement lié aux frais d'agence illégaux !
- Établir des protocoles nationaux et internationaux relatifs aux migrations saisonnières !
- Subordonner les subventions publiques au respect des droits sociaux, économiques et politiques des travailleurs.es !

En s'associant à la campagne, le CCEM s'est engagé à diffuser la pétition via ses réseaux, et surtout à organiser des projections du documentaire. 4 ont eu lieu. Une première en partenariat avec le Collectif Survie et la Ligue des Droits de l'Homme, en avril, à Paris. Comme évoqué page 15, M., homme marocain exploité comme travailleur saisonnier a souhaité y prendre la parole. Une seconde a été organisée en ligne, avec un public anglophone et plusieurs intervenants experts, et une troisième à Alençon, en partenariat avec La Cimade. Enfin, une dernière intervention s'est tenue en décembre à la Mairie du 13^{ème} arrondissement de Paris, en présence de Simon Guichard, journaliste à L'Humanité et encore une fois de M. Ces 3 projections ont rassemblé un **total de 145 personnes**.

Enfin, une projection privée a été organisée par et pour l'équipe du CCEM, un temps convivial entre collègues, pour apprécier ce documentaire, entièrement construit autour des témoignages des personnes concernées.

À suivre de près : lancement d'une initiative inédite et unique en France avec 4 Directions régionales de l'inspection du travail

Fort des constats particulièrement positifs tirés de la collaboration entre le CCEM et les services de l'inspection du travail en Ile-de-France, le CCEM a, à l'été 2025, sollicité un conventionnement auprès de 4 Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) : la PACA, le Grand Est, l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie. Ce sont les 4 principales régions d'exploitation après l'Ile-de-France. Au 31 décembre, 3 d'entre elles avaient accepté de soutenir financièrement le CCEM dans des projets de sensibilisation des agents de l'inspection et de renforcement de la collaboration, pour mieux accompagner les victimes exploitées en dehors de l'Ile-de-France, où une convention similaire existait déjà depuis plusieurs années. Le CCEM est fier de voir le partenariat s'étendre et de compter sur une telle reconnaissance des acteurs publics ! Rendez-vous en 2026 pour le bilan de cette initiative inédite.



Scannez le QR code pour soutenir la campagne

Informier et communiquer des victimes

Informier par les médias nationaux et locaux

Dès sa création, le CCEM s'est fixé comme mission de dénoncer les pratiques esclavagistes par voie de presse, afin d'informer la société et de briser le sentiment d'impunité des exploiters. En 2025, le CCEM et les affaires qu'il porte ont été cités dans **plus de 25 articles (en ligne ou en kiosques), 3 reportages et émissions de télévision ou de radio**. 27 autres articles ont concerné spécifiquement l'affaire dite des « vendanges de la honte ».

Avec peu d'audiences tenues sur 2025 et un fort investissement de l'équipe sur les questions de communication en 2024, l'année a été moins propice au travail avec les médias. Plusieurs articles marquants sont néanmoins à mentionner, comme celui du **Parisien** consacré à une jeune femme embauchée par une famille comme travailleuse « au pair » et soumise à des semaines de plus de 80 heures de travail. Ou encore le **reportage télévisé d'Arte** sur la longue et complexe trajectoire de Monsieur N., exploité dans un atelier de soudure en banlieue parisienne ayant perdu 3 doigts de la main gauche lors d'un dramatique accident du travail et pour qui une audience pénale est prévue au printemps 2026. Enfin, il convient de mentionner le **reportage remarqué de France 24** dédié au parcours de Madame Zita Cabais-Obra. Exploitée à Paris dans les années 90 et accompagnée par le CCEM, récemment fondé, elle en est aujourd'hui une membre administratrice et, via son association, s'engage pour la protection des femmes philippines victimes d'esclavage moderne en France. Le reportage de France 24 a également été tourné en partie dans l'appartement d'urgence pour femmes du CCEM, où une femme hébergée avait livré son témoignage. Le CCEM remercie l'ensemble des personnes accompagnées, de ses administrateurs et des avocats membres de son réseau pour leur contribution à la visibilité du combat qu'il mène et des voix des personnes victimes.



Quelques titres parus dans Libération ; France 3 IDF ; L'Humanité

Associer les personnes accompagnées aux choix concernant les médias

Fidèle à ses valeurs, le CCEM a fait le choix de ne pas préjuger et décider à la place des personnes concernées. Ainsi, il n'hésite pas à proposer de prendre la parole dans les médias, dès lors que l'affaire est pertinente pour ces derniers et le plaidoyer de l'association, laissant à chacun la possibilité de réfléchir et trouver son propre intérêt personnel à accepter ou refuser la proposition.

En 2025, Monsieur N. par exemple a dit accepter de témoigner auprès d'Arte car « **avec le procès qui arrive, [il a] besoin de s'habituer à parler de son histoire en dehors de l'association, à des gens qu'[il] ne connaît pas.** ».

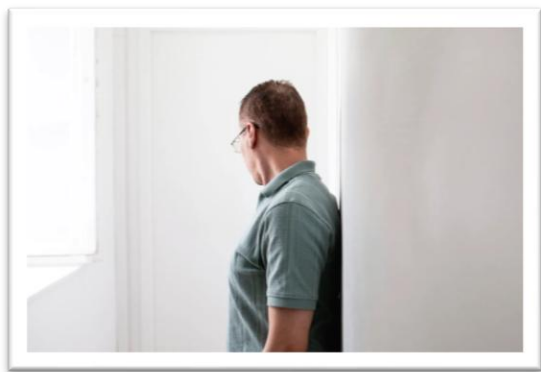
Le CCEM s'assure ensuite que toutes les conditions posées par les victimes sont respectées par les journalistes, y compris un droit de rétractation.

dans l'intérêt

Coup de projecteur sur l'exploitation dans le monde agricole avec L'Humanité !

Fin 2024, le CCEM a été contacté par le journaliste Simon Guichard, de *L'Humanité*, pour collaborer dans une enquête internationale, visant à mettre en lumière à la fois l'exploitation par le travail (pouvant aller jusqu'à la traite des êtres humains) dans le secteur agricole européen, mais aussi à questionner l'attribution par l'Union Européenne de subventions issues de la politique agricole commune (la PAC) à des exploitants agricoles inquiétés, voire même effectivement condamnés, pour avoir exploité des travailleurs ou enfreint des règlements liés à l'écologie.

Jusqu'à l'automne, le CCEM a ainsi collaboré avec *L'Humanité*, notamment en aidant le journaliste à identifier des décisions de justice récentes et définitives, prononcées vis-à-vis d'entreprises du secteur agricoles, et le mettre en lien avec Monsieur M., travailleur agricole saisonnier de nationalité marocaine, exploité dans une entreprise du Gard avec plusieurs dizaines d'autres travailleurs et dont l'employeur sera jugé en octobre 2026. Les articles de *L'Humanité* ont constitué un dossier fouillé et très documenté, paru en ligne et en kiosque le 30 septembre 2025.



Samir Maouche pour *L'Humanité*

L'enquête, menée dans 5 pays européens, révèle notamment que plusieurs dizaines d'entreprises inquiétées pour des faits de travail illégal auraient perçu des dizaines de millions d'euros de subvention au titre de la PAC. L'employeur de Monsieur M. aurait ainsi touché 19 682€ entre 2023 et 2024, années des faits.

Une situation largement critiquable, puisque depuis 2021 les subventions de la PAC sont supposément conditionnées au respect du droit social par les entreprises bénéficiaires. Pourtant, il semblerait que d'année en année, certains exploitants agricoles ne rencontrent aucune difficulté à renouveler leurs subventions.

L'enquête du consortium de journalistes a été primée par les Voices Awards pour son travail et ses révélations.

Parallèlement, l'affaire dite « des vendanges de la honte » a continué à défrayer la chronique, dans les médias français, mais aussi internationaux. Le CCEM a aussi été sollicité par The Guardian et Court House News pour s'exprimer autour de cette nouvelle affaire qui révèle les conditions de ramassage dans les vignes de Champagne. Un engouement synonyme de réformes à venir ?

Où suivre notre actualité ?

Le CCEM est principalement actif sur les réseaux LinkedIn, Instagram, Facebook, et via sa newsletter trimestrielle. En fin 2025, ces derniers rassemblaient respectivement 2 989, 647, 1 449 et 1063 abonnés ! En passant le cap symbolique du millier d'abonnés et de destinataires, la newsletter continue de diffuser l'actualité de l'association de manière synthétique à nos partenaires, donateurs, et autres sympathisants. Chaque réseau social permet de découvrir le travail du CCEM sous un angle différent, plus ou moins approfondi, plus ou moins léger, et selon une fréquence différente.

Le site internet de l'association a continué à être fréquemment consulté, avec environ 50 à 100 visites quotidiennes et plus de 30 000 sur l'année.

N'hésitez pas à scanner le QR code ci-contre pour vous inscrire à la newsletter et retrouver tous nos canaux de communication. Par ailleurs, l'ensemble des articles de presse mentionnant le CCEM et les affaires qu'il porte sont à retrouver sur notre site internet, menu « la traite des êtres humains » puis « le CCEM dans la presse ».



Scannez le QR code pour accéder à nos réseaux

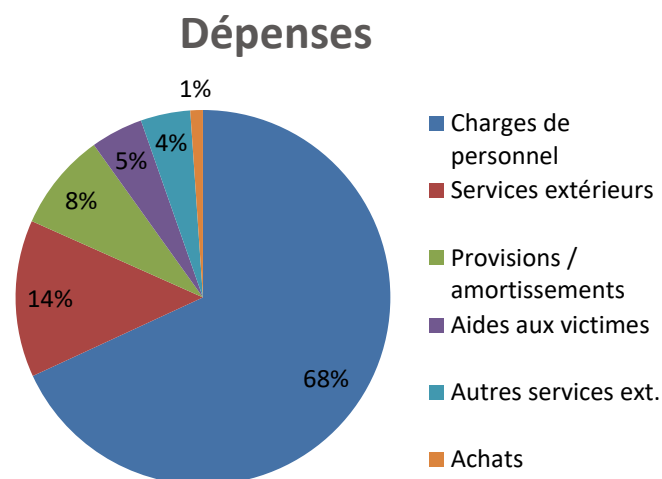
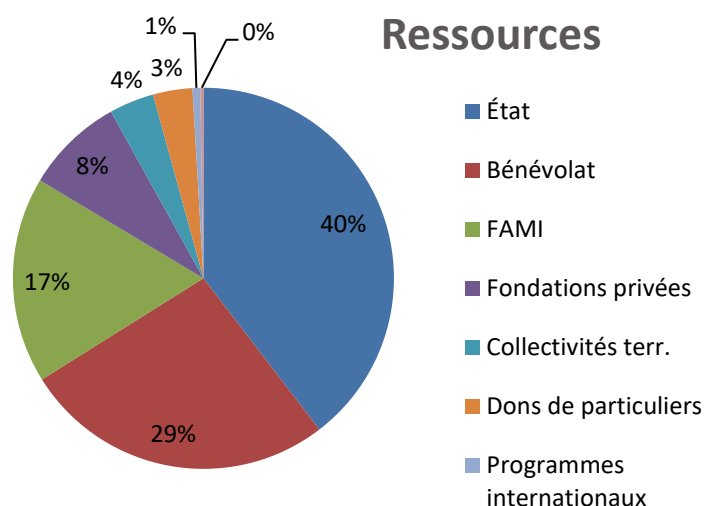
Nos moyens d'action

Après avoir subi un déficit lié à une baisse de 11% des produits en 2024, le CCEM termine 2025 en excédent. Cela principalement grâce à des efforts significatifs pour réduire les dépenses, notamment via la renégociation de contrats, ce qui a permis d'épurer le déficit et les produits manquants de 2024. Mais aussi et surtout grâce à un accord de financement du FAMI (Fonds Asile Migration et Intégration) sur la période 2024-2027 (notification de l'accord reçue en mai 2026). Il s'agit de fonds européens dont une partie est gérée par les États membres (via le ministère de l'Intérieur pour la France). Cette subvention couvre le projet « PACTE », qui cible les actions de sensibilisation, formation ou renforcement des ressources et échanges de pratique, ainsi que l'accompagnement des victimes, notamment au niveau juridique.

Les ressources financières

Le budget global est passé de **955 863€** à **1 241 909 en 2025**. Le total des produits s'élève à 792 740€ auquel s'ajoute une importante part d'activité bénévole et de mécénat (286 046€ - 29% du budget total). Les subventions ont augmenté de 42%, en partie grâce à l'appui de la DRIHL pour les 10 places des appartements d'urgence et l'accompagnement à l'hébergement, le maintien de la subvention de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour l'accompagnement psychologique et vers la santé, et surtout l'accord du financement du FAMI. L'impact de cet accord permet de faire apparaître un résultat positif pour l'exercice 2025 de 253 043 €, dont 178 616,77€ sont en fait des profits sur exercice antérieur (pour l'année 2024), ramenant le résultat opérationnel de 2025 à **74 425 €**.

Concernant les financements privés, le CCEM a, en 2025, continué à bénéficier de l'appui de plusieurs fondations (Caritas, Fondation pour le Logement, ...), ainsi que sur le soutien de plus de 160 donateurs privés, pour lesquels, depuis février 2025, les dons donnent désormais droit à une réduction fiscale de 75%.



Les dépenses

Comme mentionné ci-dessous, le CCEM est parvenu à maintenir l'activité au même niveau d'exigence tout en répondant à l'augmentation des besoins opérationnels grâce à une gestion particulièrement maîtrisée des dépenses, avec, par exemple, la renégociation fin 2024 de plusieurs contrats de fournisseurs (électricité, prestation informatique, etc.). Les salaires et charges sociales restent les principaux postes de dépense (66% des charges), puisque l'action première de l'association consiste en un accompagnement spécialisé et individualisé, soit du temps auprès des victimes. L'impact le plus important sur les dépenses est lié à l'organisation des 30 ans du CCEM (15 000€) et la fin du projet SAVE en 2024 (40 000€ hors ressources humaines). Le CCEM ayant fait le choix de conserver la totalité de l'équipe à la fin du projet pour répondre à l'intensification des besoins, les ressources humaines ont été orientées vers les actions en France (accompagnement, sensibilisation, prévention et plaidoyer).

Le CCEM remercie vivement ses bénévoles et salariés, dont la détermination sans faille et le travail constant et efficace permettent à notre association de faire face aux obligations imposées par le mandat.

Perspectives pour 2026

Ces dernières années, le CCEM a connu une augmentation importante du nombre de personnes accompagnées (137% en dix ans), et s'est forgé une expertise reconnue aux niveaux national et européen. Il a aussi développé des partenariats solides, de même que ses actions de communication, de sensibilisation et de formation, et conclu ainsi une année d'une richesse inédite à tous les niveaux. 2026 sera consacrée à des renforcements structurels et d'accroissement des actions de formations ciblées, ainsi qu'à la consolidation stratégique des travaux de plaidoyer.

Un déménagement vers un nouveau siège !

Après 3 ans de recherche et d'élaboration de différents scénarios d'agrandissement des espaces de travail et d'accueil, et plus d'une cinquantaine de visite de locaux, le CCEM a trouvé, fin 2025, ses futurs nouveaux locaux ! D'importants travaux sont prévus afin d'assurer de meilleures conditions d'accueil des personnes accompagnées et de travail des salariés et bénévoles. Situés dans le même arrondissement parisien que le siège actuel, ces nouveaux locaux, offriront non seulement la place, mais aussi des perspectives de diversification des espaces, pour une meilleure confidentialité des entretiens, des possibilités de recevoir des activités collectives sans impacter les autres actions, ainsi qu'une réduction du loyer. Rendez-vous en avril 2026 pour le déménagement !

Du renouvellement au sein du Bureau et de la Direction de l'association

Après 11 ans passés au service du CCEM, et le développement important de ses actions, de son équipe, de ses moyens, et surtout de sa place et de la reconnaissance de son expertise nationale et internationale, la Directrice du CCEM passera le relais à la Directrice adjointe en 2026. Au niveau du Bureau, le Trésorier prépare également sa succession, aussi pour l'année prochaine, après avoir activement cherché et trouvé la candidate idéale pour reprendre ce mandat, sous condition de validation lors de la prochaine l'Assemblée Générale. Ce grand changement sera préparé minutieusement, avec l'appui du Bureau et en lien avec l'équipe, une fois l'installation dans les nouveaux locaux passée, et marquera une nouvelle étape dans la vie du CCEM !

Un Comité d'honneur pour soutenir notre lutte

Il y a deux ans, dans le cadre de ses orientations stratégiques 2024-2028, le CCEM a décidé de la création d'un Comité d'honneur et identifié un certain nombre de personnalités pour mieux faire porter la voix des victimes et faire connaître le phénomène de la traite à des fins d'exploitation par le travail, ainsi que ses actions. Une Charte a été élaborée afin que, dès 2026, un premier noyau soit constitué et annoncé à l'Assemblée Générale. Suivez-nous sur notre site et nos réseaux sociaux pour partager avec nous cette belle nouvelle !

Une coopération renforcée avec l'Inspection du travail & des perspectives de plaidoyer

Fin 2025, plusieurs conventions ont été établies avec des DREETS sur le territoire français. En conséquence, l'année 2026 sera riche de la mise en œuvre de cette collaboration renforcée, qui permettra de mieux accompagner les victimes et approfondir notre partenariat avec l'inspection sur plusieurs régions en 2026.

Toujours en 2026, le CCEM prévoit de renforcer ses autres partenariats stratégiques, notamment via sa participation aux différents réseaux dont il est membre. Cela dans l'objectif d'un plaidoyer commun, et pour poursuivre sa mobilisation autour des travaux législatifs liés à la réforme des textes nationaux, mais aussi à la transposition des nouvelles directives européennes, avec bien entendu en priorité la Directive « traite des êtres humains ».

Nos membres administrateurs

Les membres du Bureau et du Conseil d'administration sont bénévoles. En plus de la gouvernance de l'association, ils peuvent s'investir auprès de l'équipe pour lui faire bénéficier de leurs diverses expertises (maîtrise du droit, plaidoyer, dispositifs d'hébergement et d'assistance, prise de parole en public et animation de formations, etc.).

Membres du Bureau exécutif

Me David Desgranges, Vice-président

Avocat au Barreau de Paris, membre depuis 2006

M Vincent Morley-Pegge, Trésorier

Contrôleur de gestion (retraité), membre depuis 2012

Me Marie-Aimée Piriou, Secrétaire

Avocate au Barreau de Paris, membre depuis 2005

M Charles-Eric Clesse

Procureur du Roi (Belgique), Expert du Conseil de l'Europe, membre depuis 2022

M Adelphe de Taxis du Poët

Expert en innovation à la Caisse des dépôts et des consignations (retraité), membre depuis 2017

Mme Maria-Grazia Giammarinaro

Ancienne Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur la traite et magistrate (Italie), membre depuis 2023

Mme Georgina Vaz Cabral

Ancienne salariée du CCEM, experte internationale aux Nations Unies et OSCE, membre depuis 2008

Membres administrateurs

M Olivier Brisson

Avocat à la Cour nationale du droit d'asile (retraité), membre fondateur

Mme Zita Obra

Survivante de l'esclavage moderne, ancienne syndicaliste membre de l'ISTAC, membre depuis 2017

Me Juliette Vogel

Avocate au Barreau de Paris, membre depuis 2020

M François Pacquement

Chargé de mission histoire et réflexion stratégique, AFD, membre depuis 2023

M Patrice Fleury

Directeur de structures d'hébergement (retraité), membre depuis 2023

Gal Philippe Thuriès

Général de la Gendarmerie nationale, ancien chef de l'OCLTI, membre depuis 2023

Me Mehdi Bouzaïda

Avocat au Barreau de Paris, membre depuis 2024

Mme Christiane Ghosn- Paget

Psychologue et formatrice (retraîtée), membre depuis 2024

Notre équipe des permanent

L'équipe salariée

Mona Chamass-Saunier, directrice
Roxane Ouadghiri Hassani, directrice adjointe
Pascale Martin, coordinatrice du Pôle juridique
Marie Foucray, coordinatrice du Pôle psycho-social
Aurélie Garnier, juriste
Louise Laborier, juristes
Clémence Patoureaux / Maël Cheref, juristes
Soundouce Khemies, travailleuse sociale
Nadia Benallal, psychologue clinicienne
Dana Mercieca, chargée d'accueil et de vie associative
Chehrazade Lanouar, agente administrative et financière (contrat en alternance)

Stagiaires et volontaires de service civique

Pôle juridique : Clara Denis, Alice Juin, Laura Delagause
Pôle psycho-social : Naima Kontoratchi, Morgane Jezzini
Communication et sensibilisation : Anne Vincent, Léann Le Goff, Lilly Naumann

Membres du Comité de Vie Associative

Leïla, Julien-Fred, Rabia, Grace, J., Saïkou, Jocelyn, ...

**Chaque année, l'action du CCEM ne serait possible sans la participation de plus de soixante-dix bénévoles !
Nous les remercions chaleureusement !**





Nous soutenir et s'investir à nos côtés

En tant qu'association, le CCEM repose sur l'engagement de chacun pour porter son combat. C'est d'abord grâce à ses membres administrateurs, ses adhérents, ses bénévoles et ses sympathisants qu'il a pu mettre la lumière sur la problématique de l'esclavage moderne et devenir ce qu'il est aujourd'hui. S'il dispose désormais d'une équipe salariée, il est toujours possible de s'engager à ses côtés, pour défendre les droits des personnes victimes et améliorer les mécanismes de prévention, pour que nul n'ait à subir l'asservissement et la négation de son humanité. Vous souhaitez nous aider ? Voici quelques pistes...

Suivre nos réseaux sociaux, partager l'information et faire parler de nous

Car il faut rendre visible l'invisible, le simple fait de parler du combat des victimes et de nos actions, c'est contribuer à lutter contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. S'abonner à nos réseaux sociaux et notre newsletter, repartager nos publications et les articles de presse nous mentionnant nous est d'une grande aide et démontre le soutien des citoyens à notre cause.

Organiser des événements

Vous disposez de relais dans une administration, une association ou un lieu académique ou culturel ? Vous pouvez organiser un événement de sensibilisation avec notre équipe, pour faire connaître le sujet et transmettre les bonnes pratiques. Ciné-débats, colloques, interventions scolaires, ... Toute opportunité peut être pertinente !

Partager son temps et ses compétences

Encore aujourd'hui, un quart du budget du CCEM est constitué du bénévolat et du mécénat ! Ses bénévoles sont actifs sur divers sujets : avocats, recherches juridiques, traductions et interprétariats, gestion informatique, organisation, administratif, accompagnement des bénéficiaires, ... Rejoignez-les !

Adhérer

En adhérant, vous devenez membre du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM). Cela vous donne le droit de participer à l'assemblée générale annuelle, mais surtout, l'adhésion (qui fait l'objet d'un accord du Bureau du CCEM)) envoie un signal fort aux institutions finançant le CCEM. Elle est une preuve du soutien de l'association par la société française.

Donner

Le don financier est un soutien immédiat et très concret, qui permet au CCEM de compter sur une petite trésorerie propre tout au long de l'année, tout en garantissant une certaine indépendance. Les dons de particuliers sont affectés aux aides financières directes pour les victimes. Votre don peut être ponctuel ou régulier, selon votre moyen de paiement privilégié.

Depuis 2023, le CCEM propose le « don vers la liberté », qui pour la somme de 1 020€, permet de soutenir l'intégralité de l'aide financière individuelle remise lors des 6 premiers mois d'accompagnement d'une personne victime. En fin d'année, une lettre expliquant en quoi cette aide a été déterminante pour son ou sa bénéficiaire vous sera envoyée. Une aide concrète à apporter, seul ou entre amis !

Ils nous soutiennent



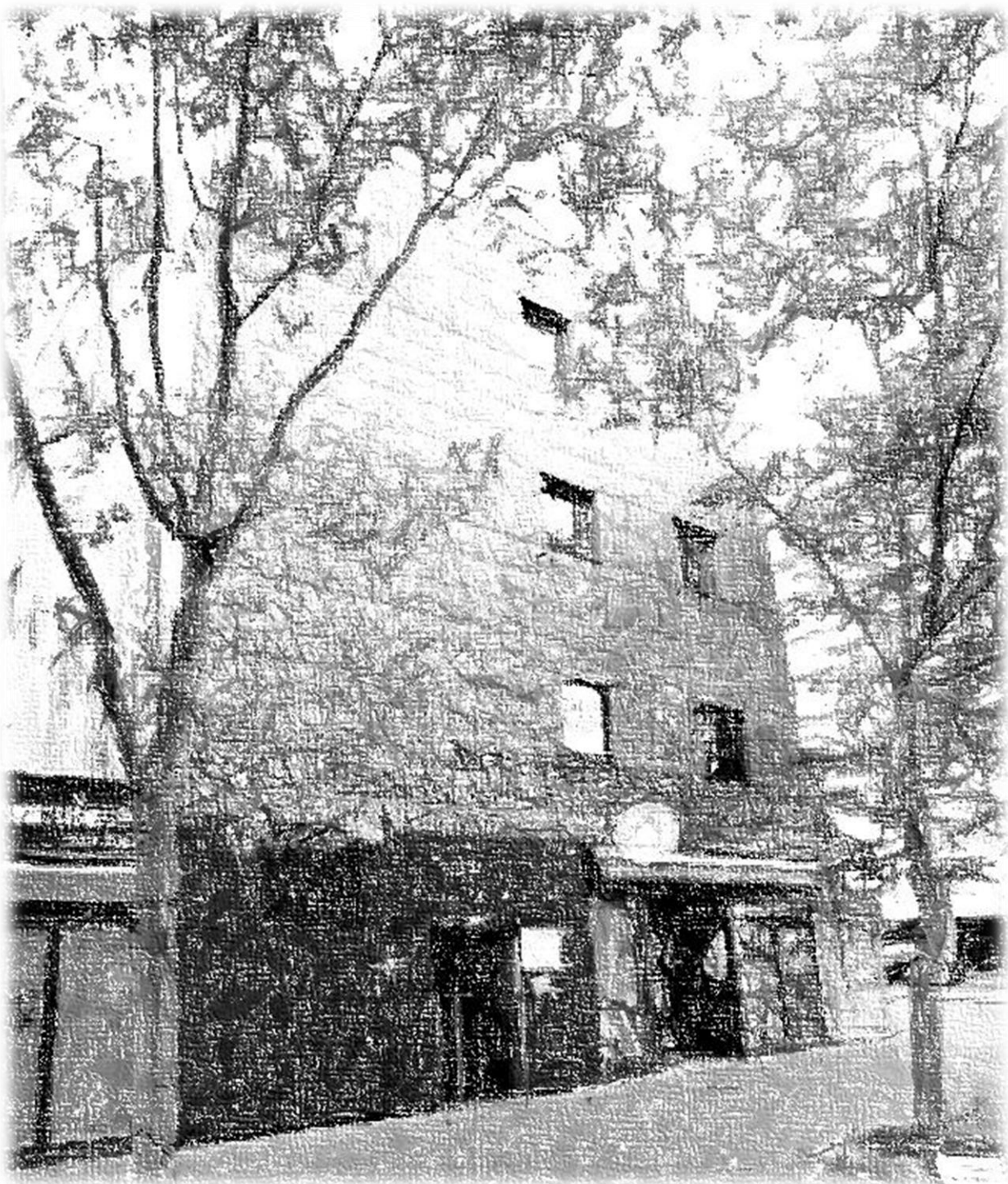
Et plus de 170 donateurs particuliers !

Quelques partenaires opérationnels



Nos mécènes





Comité contre l'esclavage moderne
76 rue Barrault, 75013 Paris
01.44.52.88.90 - info@ccem.org
www.esclavagemoderne.org